



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

# Plan Territoires universitaires de santé

**vendredi 23 octobre 2020**

Le Mans Université



## PRÉAMBULE

Le rôle d'une Faculté de santé est de former des professionnels compétents au service de la population de son territoire.

L'accomplissement de notre mission passe par une recherche toujours optimisée des meilleurs moyens de formation, par une bonne compréhension des besoins et par une mise en cohérence des moyens de formation avec ces besoins.

Force est de constater que notre subdivision universitaire souffre d'un vide démographique particulièrement fort concernant les médecins. Il était du ressort de la Faculté de santé de proposer une réponse à cet enjeu.

L'Université d'Angers et le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers s'associent à la Région des Pays de la Loire et aux collectivités territoriales de l'est de la région, ainsi qu'à l'ARS, pour lancer le projet Territoires Universitaires de Santé en Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne dans le but de renforcer l'accès aux soins.

**Christian Roblédo,**  
*Président de  
l'Université d'Angers*

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### PluriPASS

Depuis 2015, les territoires de Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, ont développé une première forme de maillage du territoire autour de la formation PluriPASS dont l'Université d'Angers a choisi d'étendre l'accès depuis Le Mans Université et son annexe IFMK de Laval.

Il existe aujourd'hui deux enseignants référents à Laval, un au Mans et un agent de scolarité dédié à PluriPASS sur chaque site.

### Le Projet SAM

Le projet SAM, lancé officiellement le 27 novembre 2019, est né de la volonté de créer aussi un axe de recherche et développement mettant en interaction le monde de la santé, des sciences humaines, de l'activité physique du mouvement et du sport et le monde de l'ingénierie, intégrant des chercheurs de l'Université d'Angers et du Mans. Un accord entre les universités du Mans, d'Angers, le CH du Mans et le CHU d'Angers a été établi pour la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de ces 4 institutions.

Ce projet permet un élan structurant entre les composantes de l'Université d'Angers (Faculté de santé et école d'ingénieurs Polytech notamment) et entre l'Université d'Angers et Le Mans Université (filiales sport et santé) dans le cadre du rapprochement universitaire.

L'objectif du réseau SAM est de faire travailler ensemble des professionnels, des praticiens, des enseignants-chercheurs issus de diverses formations et à une échelle territoriale large afin de pouvoir faire bénéficier chacun des expertises et expériences locales.

Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué intégrant des professionnels motivés multi-territoriaux et pluridisciplinaires permettant de regrouper les forces et spécificités territoriales académiques existantes. Le projet regroupe ainsi des intervenants de l'Université d'Angers, de Le Mans Université, du CHU d'Angers et du CH du Mans (membres fondateurs). Dans les membres associés, on retrouve notamment le CH de Laval, IFMK de Laval.

**Les liens territoriaux se renforcent aujourd'hui autour d'un autre projet structurant : le Plan Territoires universitaires de santé.**

## LE PLAN TERRITOIRES UNIVERSITAIRES DE SANTÉ

Face à l'inégalité d'accès aux soins et à une attractivité limitée des étudiants de santé angevins pour les territoires limitrophes, le doyen de la Faculté de santé, le Professeur Nicolas Lerolle, a souhaité se rapprocher du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers et des collectivités territoriales (Conseils départementaux, Conseil régional, établissements publics intercommunaux), des Centres Hospitaliers du Mans, de Laval et de Cholet et de l'Agence Régionale de Santé « afin de proposer une réponse coordonnée permettant d'optimiser l'installation de jeunes médecins sortant de la Faculté dans ces territoires ».



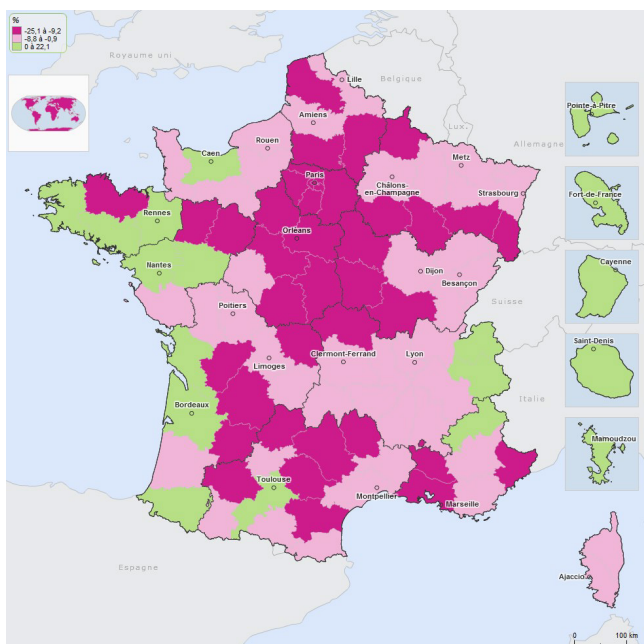
### RÉPARTITION DES MÉDECINS EN PAYS DE LA LOIRE

Région/Départements	Effectifs	%
Loire Atlantique	6 172	44%
Maine-et-Loire	3 421	24%
Mayenne	813	6%
Sarthe	1 703	12%
Vendée	1 953	14%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>14 062</b>	<b>100%</b>

Tableau 1 : Nombre d'inscrits au tableau de l'ordre au 1<sup>er</sup> janvier 2018

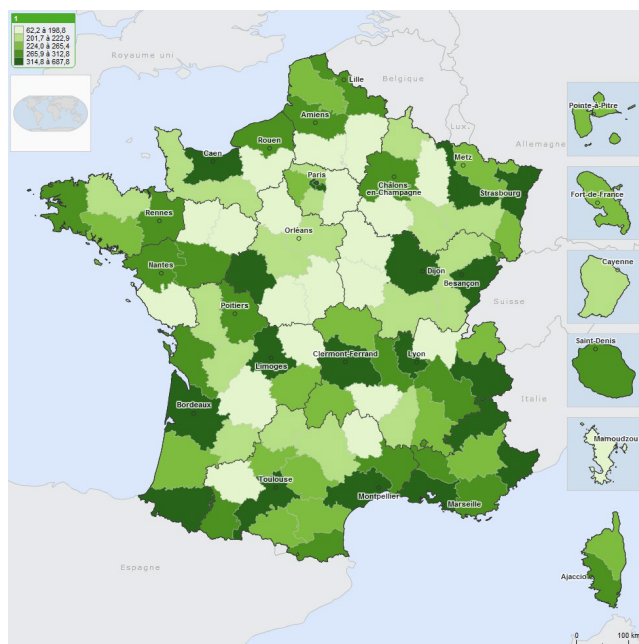
*« Nous souhaitons proposer une réponse coordonnée permettant d'optimiser l'installation de jeunes médecins sortant de la Faculté de santé de l'UA en Pays de la Loire dans ces territoires ».*

**Nicolas Lerolle,**  
*doyen de la Faculté de santé  
de l'Université d'Angers*



Carte 1 : Attractivité des territoires 2018 - Ordre des Médecins 2018

En violet foncé, on repère les territoires en perte de médecins, avec parmi eux les départements de la Sarthe et de la Mayenne.



Carte 2 : Densité départementale des médecins 2018 - Ordre des Médecins 2018

En ce qui concerne la densité départementale de la présence de médecins pour l'année 2018, la Sarthe et la Mayenne se trouvent dans les catégories de département avec les plus faibles densités. Les départements les plus clairs possèdent les plus faibles densités de médecins tandis que les plus foncés possèdent une forte densité de médecins. Pour autant, le CH de Cholet étant à la limite de la Vendée, le sud Maine-et-Loire est aussi concerné.

*« Chaque Ligérien doit pouvoir accéder aux soins, quelle que soit la commune où il réside. La Région des Pays de la Loire s'engage pour soutenir des initiatives permettant d'inciter les installations de professionnels de santé sur les territoires en difficulté. Dans le cadre de son plan de relance, et en responsabilité de son rôle de service public, la Région a dédié une aide de près de 96 000 € à l'Université d'Angers pour son dispositif « Territoires universitaires de santé », qui permet aux Centres Hospitaliers de Laval, Le Mans et Cholet de délivrer une formation universitaire à des étudiants en médecine qui peuvent ainsi effectuer des stages de terrain dans des zones éloignées des villes hospitalo-universitaires. »*

**Christelle Morançais,**  
présidente de la Région  
des Pays de la Loire

## OBJECTIFS DU PLAN

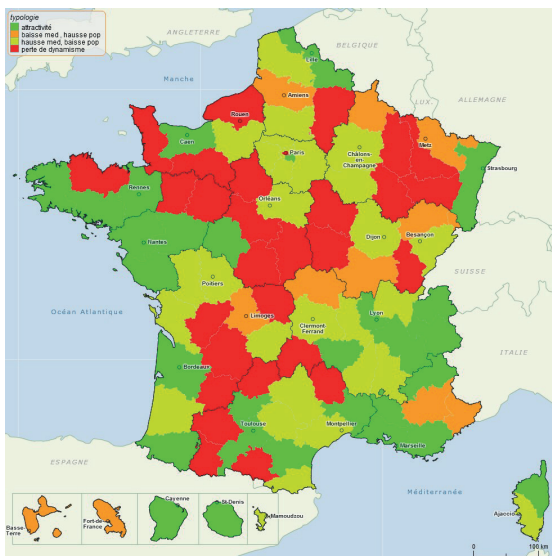
- permettre à différentes structures de soins de délivrer une formation universitaire à des étudiants en médecine notamment dans le cadre de leurs stages de deuxième et troisième cycle.
- attirer le flux de professionnels formés vers ces zones en tension démographique les plus déficitaires en médecins.

*« Plus de 200 étudiants de second cycle (externes) effectuent un stage au CH du Mans chaque année. Nous avons initié une politique identique en Mayenne avec l'ouverture de plus 100 places de stage au CH de Laval et au CH de Cholet ».*

**Nicolas Lerolle,**  
*doyen de la Faculté de santé  
de l'Université d'Angers*

Des terrains de stage hospitalier sont agréés pour les internes de différentes spécialités en Sarthe et en Mayenne.

- **En Sarthe**, chaque semestre plus de 150 internes effectuent leurs stages hospitaliers : au CH du Mans, au PSSL, au CHS d'Allonnes, à la clinique Victor Hugo, aux centres de rééducation de l'Arche et de Gallouedec, au centre Georges Coulon.
- **En Mayenne**, plus de 60 internes effectuent des stages au CH de Laval, au CH Nord Mayenne, au CH du Haut Anjou, et à l'hôpital local sud-ouest Mayennais. Le nombre d'internes affectés dans ces départements a fortement crû au cours des cinq dernières années.



Carte 3 : Variation 2010-2018 des effectifs de médecins généralistes en activité régulière (%) - Ordre des Médecins 2018

Le niveau d'attractivité des territoires pour la pratique de la médecine reste très inégal. En rouge, on retrouve les départements de la Mayenne et de la Sarthe, territoires en perte de dynamisme. Le reste de la Région Pays de la Loire se situe dans les territoires attractifs, à part le sud Maine-et-Loire (Cholet).

*« Depuis plusieurs années la Faculté de santé de l'Université d'Angers a développé une politique de terrains de stage pour les étudiants de second et troisième cycle la plus diffuse possible sur le territoire.*

*Il s'agit maintenant de reconnaître et d'amplifier la valeur formative de ces terrains de stage, en médecine spécialisée en dehors du CHU d'Angers et tout particulièrement dans les CH du Mans, Laval et Cholet, et d'étendre le réseau de maître de stage universitaire en médecine générale dont on peut déjà souligner la répartition territoriale ».*

**Cécile Jaglin-Grimonprez,**  
*directrice générale du CHU d'Angers*

## LES POSTES : METTRE EN PLACE UN MAILLAGE DE CHEF DE CLINIQUE-ASSISTANTS

Le premier niveau envisagé du plan est de mettre en place un maillage de Chefs de clinique-Assistants (CCA) dans les centres hospitaliers non universitaires pour la médecine spécialisée.

Les Chefs de clinique-Assistants Hospitalo-Universitaires ont une double activité :

- Une activité clinique partagée entre le CHU d'Angers et le CH concerné dans leur spécialité et pour la permanence des soins.
- Une activité d'enseignement partagée entre le Centre de simulation et le CH concerné pour l'encadrement des internes de leur spécialité et de médecine générale.

Cette année, trois postes ont été pourvus :

- deux postes au Mans :
  - > en néphrologie (Samuel WRACRENIER)
  - > en radiologie (Laurent DELAGNEAU)
- un poste à Laval en pédiatrie (Thomas BRIGLY).

Une conférence entre les collectivités territoriales, l'ARS et la Faculté de santé doit se tenir chaque année, pour proposer d'autres projets à démarrer en novembre de l'année suivante. On peut citer la perspective de projets en médecine d'urgence, en gynécologie obstétrique... au CH du Mans, de Laval mais aussi de Cholet.

L'objectif est également d'augmenter le nombre de postes de Chefs de clinique de médecine générale (CCMG). Ce sont des postes mêlant médecine libérale et emploi universitaire. Trois postes (un par département) ont été ouverts en médecine générale et restent à pourvoir pour 2021.

L'activité des CCMG comprend pour moitié de leur temps les activités d'enseignement et de recherche à la Faculté de santé et l'autre moitié l'activité de soins en médecine générale ambulatoire dans un ou plusieurs cabinets de médecine générale ambulatoire dans le département concerné. L'activité d'enseignement et de soins pourra également se dérouler pour tout ou partie en milieu médico-social.

La création de ces postes, CCA et CCMG, est attractive car elle permet aux jeunes diplômés d'accéder, à l'issue de leur internat, à des postes universitaires. Pour les structures d'accueil, ces postes valorisent leur site et permet de donner une image favorable de celui-ci aux étudiants en vue de leur future vie professionnelle. Chaque poste a une durée de 2 ans, renouvelable deux fois 1 an.



## LES FINANCEMENTS

Le projet Territoires Universitaires de Santé est proposé par l'Université d'Angers et le CHU d'Angers aux différents Centres Hospitaliers et collectivités territoriales de la Région des Pays de la Loire. Les CH du Mans, de Laval et de Cholet rejoignent le projet pour accueillir des Chefs de clinique dans différents services choisis.

- La Région des Pays de la Loire, l'ARS, les départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire ainsi que Laval Agglomération ont décidé de participer au financement des postes à partir de 2020.
- L'Agglomération du Choletais et le Mans Métropole se joignent ensuite au projet pour le financement de futurs postes.
- Les collectivités territoriales se chargent de financer la partie universitaire des postes créés.
- La partie hospitalière des postes est quant à elle financée par le CH d'accueil et éventuellement par l'ARS.

Pour le lancement du projet Territoires Universitaires de Santé en 2020, 8 postes ont été soumis à candidature. Chaque poste est pourvu pour 2 ans.

Financement des parties universitaires sur tous les postes	Par an	Sur 2 ans
Conseil régional	47 928 €	95 856 €
Conseil départemental 49	35 946 €	71 892 €
Conseil départemental 53	17 973 €	35 946 €
Laval Agglomération	17 973 €	35 946 €
Conseil départemental 72	71 892 €	143 784 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 712 €</b>	<b>383 424 €</b>

Parmi eux, 3 postes de Chefs de clinique ont été pourvus et seront financés pour 2 ans dès 2020 :

Financement des parties universitaires sur postes validés 2020	Par an	Sur 2 ans
Conseil régional	17 973 €	35 946 €
Conseil départemental 53	8 987 €	17 973 €
Laval Agglomération	8 987 €	17 973 €
Conseil départemental 72	35 946 €	71 892 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 892 €</b>	<b>143 784 €</b>

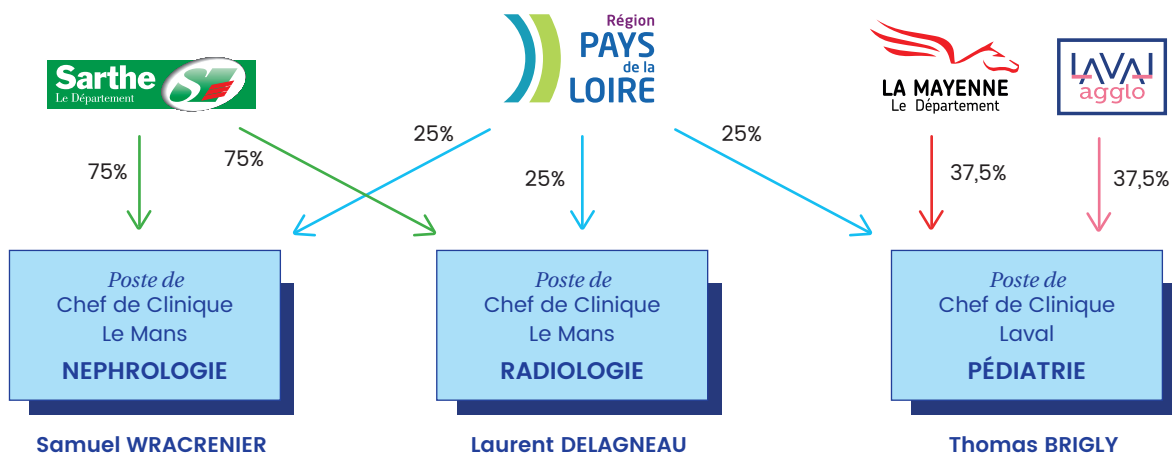
## FINANCEMENTS HOSPITALIERS DES POSTES 2020-2022

Le financement de chaque poste est partagé entre la partie hospitalière et la partie universitaire. La partie hospitalière est financé par le CH d'accueil et éventuellement par l'ARS.



## FINANCEMENTS UNIVERSITAIRES DES POSTES 2020-2022

Le financement de la partie universitaire est quant à lui partagé entre la Région des Pays de la Loire, les départements et les agglomérations et métropoles.



## AUTRES PARTENAIRES DE FINANCEMENT POUR LES POSTES À VENIR



### Contact presse :

- Delphine Boisdron, directrice de la communication UA | delphine.boisdron@univ-angers.fr
- Marine Leclercq, coordinatrice de projet, Faculté de santé de l'UA | marine.leclercq@univ-angers.fr